



## PROCES-VERBAL DE 1ERE CONSTATATION DE L'ETAT D'ABANDON

L'an deux mil vingt, le deux mars, Philippe GRAS, Maire de la commune de CODOGNAN,

Vu les articles L.223-17, L. 2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de constat de l'état d'abandon en date du 1<sup>er</sup> février 2021 affiché durant un mois en mairie, à la porte du cimetière et publié dans un journal local et sur le site internet de la commune,

Considérant qu'il a été impossible de découvrir les coordonnées des descendants, successeurs éventuels ou des personnes chargées du dernier entretien de la sépulture, en conséquence nous sommes rendus au cimetière communal, en présence de Monsieur Christophe BOUR, Brigadier-Chef Principal de Police Municipale, pour y constater sur place l'état d'abandon des concessions désignées ci-après :

**Concession G21 – RETON BOURELLY** : Tombeau avec l'enduit des murs s'effritant. Toiture affaissée menaçant de s'écrouler. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**Concession J24 – Pas de nom** : Tombeau avec l'enduit des murs inexistant sur plusieurs endroits et enduit tombant. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**Concession J26 – GIBIER-GABRIEL** : Toiture écroulée à l'intérieur du tombeau. Bas de porte abîmée. Enduit des murs s'effritant. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**Concession K11 – BORREL Henri (Inhumation 1928)** : Tombe en pleine terre. Entourage en fer forgé rouillé. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**Concession K12 -ROURE Auguste (Inhumation 1903)** : Tombe en pleine terre. Entourage en fer forgé rouillé. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**Concession K13 – ROURE Rosalie (Inhumation 1886)** : Tombe en pleine terre. Entourage en fer forgé rouillé. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**Concession K19 – BLATIERE Valérie (Inhumation 1949)** : Tombe en pleine terre. Entourage en fer forgé rouillé. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**L11 – SABATIER-FABREGUE (dernière inhumation 1961)** : Dalle fissurée sur le devant et l'arrière du monument. Plaque nominative (Gabriel SABATIER) apposée sur le devant du monument fissurée et détériorée. Manque d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**L12 – DAVIN BENOIT** : Tombeau avec toiture en très mauvaise état. Mur droit fissuré sur plusieurs endroits avec menace d'écroulement. Tombeau dangereux. Aucun entretien. Etat d'abandon supposé.

**M6 – SANIER BERGERON** : Affaissement du tombeau. Trous contigus au monument. Entourage cassé. Coupes de fleurs en tissus décolorées. Présence de mauvaises herbes. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**M14 – DAVIN (Dernière inhumation 1955)** : Affaissement du monument. Dalle fissurée sur le devant et sur toute sa longueur. Présence de mauvaises herbes. Pots de fleurs en tissus décolorées et en mauvaise état. Pas d'entretien. Eta d'abandon supposé.

**P8 – AIGON Edith (Inhumation 1945)** : Présence de lichen sur l'ensemble de la tombe. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**S4 – GIRAN (Dernière inhumation 1955)** : Affaissement de la dalle. Présence de lichen. Trous de chaque côté de la dalle. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**S5 – AMPHOUX Marie (Inhumation 1950)** : Présence de lichen. Trous et fissures sur l'ensemble de la dalle. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**U5 – PUECH Paul (Dernière inhumation 1955)** : Entourage de la tombe fissuré. Présence de mauvaises herbes. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**U7 – BOREL LYROT (Dernière inhumation 1955)** : Présence de lichen sur l'ensemble de la dalle. Fissure sur le côté droit. Plaques anciennes et non entretenues. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**U8 – LAURENCIN-LASSALE (date d'inhumation indiquée 1930)** : Croix en granit tombée sur la dalle. Présence de mauvaises herbes. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

**U22 – COUTON** : Dalle s'effritant sur son ensemble. Présence de lichen sur l'ensemble de la dalle. Pas d'entretien. Etat d'abandon supposé.

Conformément aux textes en vigueur, le présent constat sera affiché en mairie et à la porte du cimetière durant un mois, à deux reprises et à quinze jours d'intervalle.

Un avis sera transmis à un jour local stipulant le constat et le lieu où la liste des concessions, objet de la procédure, pourra être consultable.

Ce même avis sera publié sur le site internet de la commune de CODOGNAN.

Le Maire,  
Philippe GRAS

